

COMMUNIQUÉ

L'Institut canadien des actuaires questionne les partis politiques sur la retraite, les soins de santé et l'assurance-emploi

Ottawa, le 17 septembre 2008 – Les actuaires du Canada ont diffusé aujourd'hui aux cinq principaux partis politiques un questionnaire portant sur trois enjeux : l'avenir de l'épargne-retraite au Canada, les nouvelles règles et les nouveaux principes directeurs régissant le financement de l'assurance-emploi et les préoccupations concernant la nécessité d'une meilleure planification à long terme dans le secteur des soins de santé au Canada.

« Les actuaires du Canada demandent aux partis d'envisager sérieusement un engagement envers ces questions, qui sont toutes cruciales pour les Canadiens et pour la santé de notre économie », affirme Mike Hale, président de l'Institut canadien des actuaires.

Selon Statistique Canada, seulement 21 % des travailleurs du secteur privé étaient couverts par un régime à prestations déterminées en 2003 alors qu'en 1992, 29 % l'étaient. Une meilleure couverture est à l'avantage des Canadiens. Selon une étude réalisée en 2007 par l'Université de Waterloo, les deux tiers des Canadiens qui prévoient prendre leur retraite en 2030 n'épargnent pas suffisamment pour s'assurer l'indépendance financière à la retraite. En revanche, un rapport publié récemment par Statistique Canada a révélé que deux tiers des Canadiens âgés de 45 à 59 ans croient que leur épargne-retraite sera suffisante pour satisfaire à leurs besoins. « Cet écart entre la réalité et la perception est très important. Si l'on ajoute à cela l'effondrement d'un excellent mode d'épargne-retraite, soit les régimes à prestations déterminées dans le secteur privé, ainsi que le manque d'harmonisation des lois sur les pensions à l'échelle du pays, on peut affirmer que sans remèdes adéquats, l'avenir financier des Canadiens est sérieusement en péril », soutient M. Hale.

L'Institut recommande que dans les 90 jours suivant la formation du gouvernement, tous les ministres provinciaux et fédéraux responsables des pensions soient convoqués dans le cadre d'un sommet national sur la réforme des pensions. Ce sommet sera axé sur la mise en œuvre de changements qui favoriseront l'épargne-retraite, la couverture des régimes et l'harmonisation des lois et règlements sur les pensions au Canada.

En ce qui concerne l'assurance-emploi, le gouvernement a récemment modifié le régime de financement. Bien que les actuaires du Canada soient d'avis que la plupart des mesures prévues dans la récente législation soient bénéfiques pour le système, le nouvel Office de financement de

Document 208065

l'assurance-emploi du Canada se trouve contraint à maintenir une réserve de seulement deux milliards de dollars. Compte tenu d'une période prospective d'un an et des nouvelles exigences concernant le réapprovisionnement de la réserve dans l'année suivant son utilisation, nous nous inquiétons sérieusement que deux milliards de dollars ne soient pas suffisants en situation de ralentissement économique important et prolongé », affirme Mike Hale. « Les actuaires du Canada recommandent qu'au cours des cinq à sept prochaines années, le gouvernement permette l'accumulation d'une réserve s'établissant entre 10 et 15 milliards de dollars. Cela permettrait d'atteindre l'objectif qui consiste à stabiliser les taux de cotisation sur une période d'un cycle économique normal. »

Le système de soins de santé du Canada préoccupe également les actuaires. L'entente de 2004 sur la santé ne comportait aucun cadre d'investissement stratégique à long terme en matière de ressources humaines ou technologiques, deux pierres angulaires cruciales du système de santé du Canada. D'ici 2030, le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus aura doublé, pour atteindre près de 25 %. Comme le demandait récemment George Abbott, ministre de la Santé de la Colombie-Britannique : « Qui prendra soin de nous ? ».

Les actuaires du Canada sont d'avis que le moment est venu pour le gouvernement fédéral d'instaurer le poste d'actuaire en chef en matière de soins de santé, qui serait chargé d'élaborer des stratégies d'investissement et de provisionnement à long terme en vue de développer des ressources humaines et technologiques dans le domaine des soins de santé publics, et d'évaluer l'incidence de ces stratégies sur les paiements de transfert futurs aux provinces afin d'aborder les difficultés que pose l'évolution démographique.

Et M. Hale d'affirmer, « Nous savons que les partis politiques sont au courant de ces enjeux et nous espérons que leurs plateformes électorales comprendront des engagements à l'égard de leur résolution. Nous prévoyons publier les réponses des partis sur notre site Web afin de permettre aux Canadiens de les consulter pendant la campagne électorale. »

- 30 -

Pour obtenir des renseignements supplémentaires :

Josée Racette, 613.236.8196.107

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. En fait, l'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

actuaire.ca



Le 15 septembre 2008

Monsieur,

Par souci à l'égard de l'intérêt public, l'Institut canadien des actuaires (ICA) fait valoir son opinion sur trois enjeux d'importance pour les Canadiens au cours des présentes élections fédérales. Nous croyons que les questions énoncées ci-dessous sont cruciales pour l'intérêt des électeurs et nous aimerions connaître la position de votre parti à l'égard de celles-ci. Vous trouverez, à la page suivante, un bref questionnaire.

1. L'épargne-retraite et la réforme du contexte des régimes de retraite des employeurs dans le secteur privé;
2. La planification à long terme des investissements stratégiques dans le secteur des soins de santé;
3. La suffisance de la réserve de l'assurance-emploi pour atteindre les objectifs visés.

Nous apprécierions recevoir vos réponses avant le 1^{er} octobre 2008 afin de pouvoir afficher les résultats sur notre site Web.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michael Hale

Élections fédérales de 2008

Questionnaire à l'intention des partis politiques

1. Épargne-retraite et régimes de retraite

- Les Canadiens n'épargnent pas suffisamment en vue de la retraite. Selon une étude réalisée en 2007 par l'Université de Waterloo, le tiers des Canadiens n'ont aucune épargne-retraite et une bonne partie des deux tiers restants n'épargnent pas suffisamment pour s'assurer l'indépendance financière à la retraite.
 - Les régimes de retraite à prestations déterminées, qui constituent un élément important du système de retraite canadien de même qu'un véhicule très efficace de revenu de retraite, sont en déclin dans le secteur privé.
 - D'importants différends nuisent à l'établissement d'un équilibre entre les questions connexes de la sécurité des prestations et l'équité du provisionnement. Le système actuel contient des facteurs dissuasifs pour les promoteurs de régime à l'égard de l'adoption de niveaux plus élevés de provisionnement, ce qui pourrait compromettre la sécurité des prestations pour les participants.
 - La complexité et le manque d'harmonisation des lois et des réglementations relatives aux pensions à l'échelle du Canada ont pour effet d'accroître les coûts administratifs des régimes de retraite. Cette situation ne peut être avantageuse pour la compétitivité du Canada.
 - En novembre, les commissions d'experts de quatre provinces compléteront leur examen des lois et des réglementations relatives aux pensions et des questions concernant les régimes de retraite à prestations déterminées.
- i. **Si votre parti formait le prochain gouvernement, s'engagerait-il à convoquer tous les ministres provinciaux et fédéraux responsables des lois et de la réglementation sur les pensions dans le cadre d'un sommet national sur la réforme des pensions dans les 90 jours suivant son élection? Le sommet se penchera sur la mise en place de changements qui soutiendront l'épargne-retraite, la protection offerte par les régimes de retraite et l'harmonisation des lois et des réglementations sur les pensions au Canada.**
 - ii. **Votre parti entend-il mettre de l'avant d'autres mesures pour soutenir les régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur privé?**

2. Soins de santé

- L'accord relatif aux soins de santé et les ententes de transferts actuellement en vigueur entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne comportent aucun cadre d'investissement stratégique à long terme en matière de ressources humaines ou technologiques.
- Compte tenu de l'évolution démographique au Canada, le système de soins de santé que les Canadiens désirent et qu'ils sont en droit d'avoir nécessite une réflexion et des projections à

- long terme, soit sur cinq, dix et trente ans, de manière à ce que l'on puisse établir les investissements qui sont requis maintenant pour répondre aux besoins futurs.
- Le modèle de base, qui établit des projections sur plus de 70 ans, existe déjà dans le cadre du Régime de pensions du Canada et de la plupart des régimes d'indemnisation des travailleurs, mais pas pour les soins de santé.
 - i. Si votre parti formait le prochain gouvernement, s'engagerait-il à instaurer le poste d'actuaire en chef en matière de soins de santé, qui serait chargé d'élaborer des stratégies d'investissement et de provisionnement à long terme en vue de développer des ressources humaines et technologiques adéquates en temps opportun pour assurer les services de santé publics aux Canadiens?**
 - ii. Votre parti entend-il mettre de l'avant d'autres mesures pour assurer la mise en œuvre de stratégies à long terme visant la mise en place de ressources adéquates pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de soins de santé, par exemple, dans 20 ans?**

3. Assurance-emploi

- Les lois actuelles sur l'assurance-emploi exigent que l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (OFRAEC) établisse et gère une réserve de deux milliards de dollars.
- Cette somme n'est pas suffisante pour stabiliser les taux de cotisation d'assurance-emploi pendant une période de ralentissement économique important et prolongé et, combinée à un horizon prévisionnel d'un an, cette approche comporte de sérieuses lacunes et affiche une tendance procyclique.
- Dans une telle situation, il faudrait accroître les cotisations d'assurance-emploi des employés et des employeurs au moment le plus inopportun, aggravant du coup la situation économique du Canada.
- i. Si votre parti formait le prochain gouvernement, s'engagerait-il à établir, en partenariat avec l'OFRAEC, sur une période de cinq à sept ans, une réserve d'assurance-emploi de 15 milliards de dollars à partir des cotisations excédentaires de 55 milliards de dollars déjà payées par les travailleurs et les employeurs? Une telle réserve permettrait de stabiliser les taux de cotisation pour la durée d'un cycle économique moyen, soutenant ainsi les travailleurs, les employeurs et l'économie du Canada.**